

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1961 3 août 2015

## **SOMMAIRE**

2G2F SA 94086	Hamelin Investments	94128
Airport International S.A 9408	Kerten Investments S.à r.l	94082
Apart House S.à r.l 9412	KION Finance S.A	94082
Avenue Luxembourg S.à r.l	La Chouette (Immobilière) S.A	94084
Benton Finance Limited 9408	Lairnisia Gestion S.à r.l	94084
Bicocca S.à r.l 9408	3 Lapidom S.A	94082
Blackstar Racing S.à r.l 9411′	Lassonde Luxembourg	94082
CG Properties Luxembourg S.à r.l 94112	LSRC S.à r.l	94084
DP Property Europe Holdings S.à r.l 9408	MSD S.à r.l	94084
Enelia	Tagus Properties S.à r.l	94128
Epic Luxembourg S.A 94089	TE Connectivity LATAMI I S.à r.l	94095
Europa Plus 9408'	Terra Roxa S.à r.l	94086
Evasion	Transports Bail Soparfi S.à r.l	94117
E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A 94083	Trea Life S.A	94085
Exor S.A	TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l	94087
Farhold (Luxembourg) S.à r.l 94092	Turbo Wash S.A	94086
FFV GP S.à r.l	Urbe Group S.A	94087
Financial Achievements S.A 9408	Venice (BC) S.à r.l	94103
Fincentrum Holdings (Lux) S.A 94089	V.R.D. Toni Rante S.à r.l	94087
Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A.	VXI Lux Holdco S.à r.l	94085
9408	World Fuel Services Finance Company II S.à	
Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) IV S.à	r.l	94085
r.l 9408	Zitro S.àr.l	94086



## Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.133.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082974/9.

(150095712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

## Lassonde Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.109.090,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015085576/10.

(150097929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

#### KION Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 159.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015085566/10.

(150097736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

## Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.225.366,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.704.

L'adresse actuelle de M. Michael O'SHEA, associé et gérant de la Société, est la suivante: Villa de l'Ark, Route de Suisse 2 A, CH - 1297 Founex.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085564/11.

(150097647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

## Lapidom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 98.672.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Mai 2015

Im Jahre 2015, am 21. Mai hat der alleinige Gesellschafter der LAPIDOM S.A. in einer ordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse angenommen:

Da das Mandat des alleinigen Verwalters von:

- Herrn Patrick GIEBEL, Kaufmann, wohnhaft in D-54290 Trier, 7 St.-Anna Strasse

2015 abläuft, wird dieses für drei Jahre erneuert, das heißt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2018. Luxemburg, den 21. Mai 2015.

Référence de publication: 2015085593/14.

(150097218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.



## Airport International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082984/9.

(150095513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

## Bicocca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.520,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Référence de publication: 2015086123/10.

(150098571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## Benton Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.001,00.

Siège de direction effectif: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 196.607.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086117/10.

(150098359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

#### E.V.E. (Ergon Vehicle Evong) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.894.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086251/12.

(150098620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## DP Property Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.738.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 Juin 2014.

Martinus C. J. WEIJERMANS

Gérant B

Référence de publication: 2015086243/13.

(150098320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



#### Lairnisia Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.348.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086461/9.

(150098549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

#### La Chouette (Immobilière) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 65.517.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LA CHOUETTE (IMMOBILIÈRE) S.A. Référence de publication: 2015086460/11.

(150098720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## MSD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Juin 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2015086529/13.

(150098194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## LSRC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 118.838.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 mai 2015.

Veuillez prendre note des décisions suivantes:

- Démission du gérant Behzad KHOSROWSHAHI avec effet au 31 Mai 2015.
- Nomination de Jeff McGrath en tant que gérant avec effet au 1 er juin 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2018.
- Renouvellement de mandat de l'ensemble du conseil de gérance jusqu'à l'assemblée générale de 2018 et ce avec effet au 1 <sup>er</sup> juin 2015.

Monsieur Jeff McGRATH est né le 12 avril 1973 à Peterborough, Canada et réside professionnellement au:

22, St. Clair Avenue East,

M4T 2S5 Toronto

Canada

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Pour LSRC SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015086481/21.

(150098474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



## Trea Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 183.789.

Extrait des résolutions prises par voie circulaire en date du 28 avril 2015

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration en date du 28 avril 2015 que:

1. Le Conseil d'administration décide de coopter Monsieur Pierre Petit, résident professionnellement au 11 place Saints Pierre et Paul, L-2334 Luxembourg, en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Haydée Zeballos Fontaine, administrateur démissionnaire, avec effet rétroactif au 27 avril 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015086773/17.

(150098140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## World Fuel Services Finance Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 172.780.

Avec effet au 1 er juin 2015, le changement suivant est intervenu dans l'actionnariat de la Société:

1- WFS UK Holding Partnership II LP, a cédé la totalité de ses parts à:

- World Fuel Services (Singapore) Pte. Ltd., société à responsabilité limitée, enregistrée auprès de l'«Accounting and Corporate Regulatory Authority (AGRA) of Singapore» sous le numéro 199501485M, avec adresse au 238A Thomson Rd. # 17-08, Singapour 307684, Singapour.

Dès lors, l'associé unique et la répartition des parts sociales est à inscrire comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015086810/18.

(150098201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## VXI Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 1.649.978,55.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 192.236.

Par résolutions signées en date du 28 mai 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2015 et pour une durée indéterminée;
- 2. Nomination de Jessica Camilleri, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2015 et pour une durée indéterminée;
- 3. Acceptation de la démission d'Aurélien Vasseur, avec adresse professionnelle au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2015;
- 4. Acceptation de la démission de Ruth Springham, avec adresse professionnelle au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 30 avril 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Référence de publication: 2015086802/19.

(150098395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



## Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 12, rue du Neuf Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015086761/9.

(150098946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

#### Turbo Wash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 30, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 24.683.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erich GINSBACH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2015086780/11.

(150099063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

#### Zitro S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 502.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.648.

#### **EXTRAIT**

La Société prend acte que le siège social de KPMG Luxembourg S.à r.l., reviseur d'entreprises agrée de la Société est désormais au: 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086826/14.

(150098930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## 2G2F SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4881 Lamadelaine, 116, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 148.981.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02/06/2015 à 10 h

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133, avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 02/06/2015.

Mr François-Xavier DUJARRIC, / Mme C.SIMON / Mme Amélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2015086830/20.

(150099026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



## V.R.D. Toni Rante S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R.C.S. Luxembourg B 90.243.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 juin 2015.

Signature.

Distriction, 10 / Juni 2010.

Référence de publication: 2015086786/10.

(150098667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## Urbe Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 162.714.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086781/12.

(150098650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## Europa Plus, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 162.592.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 26 mai 2015

L'actionnaire unique de la Société informe du non renouvellement du mandat de M. Alain Tircher en tant que commissaire aux comptes depuis le 05 août 2014.

L'actionnaire unique de la Société décide de nommer en tant que réviseur d'entreprises, avec effet au 10 mars 2015:

- KPMG Luxembourg, Société coopérative, dont le siège social se situe 39, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133

Son mandat est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087945/15.

(150100220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

## TS Nautilus (Westend Carree) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.443.275,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.559.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015086776/17.

(150098152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.



## Fortuna Financial Planning Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 10, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 174.385.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087977/10.

(150100489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

#### Exor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

Les comptes consolidés de EXOR S.p.A. (maison mère de EXOR S.A.) au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXOR S.A.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2015087957/13.

(150101077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

#### Financial Achievements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.597.

## **EXTRAIT**

Comme décidé dans l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2015, la Société prend acte que l'adresse de Bruno Beernaerts, Administrateur de type A et Président, est la suivante:

- 28, rue du Cimetière, L-8824 Perlé

La Société prend également acte que l'adresse de Patrick Moinet, Administrateur de type B, est la suivante:

- 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087966/15.

(150101029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

## Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.144.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

#### Extrait

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société en date du 9 juin 2015 qu'il a été décidé de procéder à la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de la clôture de la liquidation dans les bureaux d'Intertrust, domicilié au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087978/16.

(150100767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.



## Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9956 Hachiville, Maison 60.

R.C.S. Luxembourg B 170.592.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087946/10.

(150101170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

## Epic Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015087939/10.

(150101013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

## FFV GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.761.

Il a été porté connaissance de la Société que Monsieur Jean-Luc BERREBI, Gérant A de la Société, a changé d'adresse professionnelle. Monsieur Jean-Luc BERREBI a ainsi dorénavant son adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087986/13.

(150100684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

## Fincentrum Holdings (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.543.

Extrait des résolutions prises l'assemblée générale en date du 9 juin 2015

En date du 9 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires a pris les décisions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Elizabeth Wilhelmina Timmer de son mandat d'administrateur, avec effet au 29 mai 2015,
- De nommer Monsieur François-Xavier Goossens, né le 8 mai 1976, à Bruxelles (Belgique), résidant au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que administrateur avec effet au 29 mai 2015. Son mandat arrivera à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.
- De reconduire le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015087969/21.

(150100930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.



## Enelia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7360 Helmdange, 52, rue de Helmdange.

R.C.S. Luxembourg B 197.545.

## **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le premier juin.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

#### A COMPARU

Monsieur Jacques STEVENS, ingénieur, né le 20 septembre 1963 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à 52, rue de Helmdange L-7360 Helmdange, (ci-après le «Comparant»).

Lequel Comparant a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il entend constituer comme suit:

- **Art. 1** et . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La Société a pour objet principal l'étude, la conception, la fabrication, la réalisation, l'installation, l'achat et la vente de tout équipement ou installation technique en particulier électrique et électronique.

La Société peut en outre exercer toute autre activité commerciale et effectuer toutes opérations mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet social ou favorisant son extension.

La Société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La Société peut encore s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination de «ENELIA».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Lorentzweiler.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.
- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- **Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- **Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocables ad nutum.



Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### Souscription et libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par: Monsieur Jacques STEVENS, pré-qualifié,

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le trente-et-un décembre 2015.

#### Frais

Le Comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).



#### Avertissement

L'attention du Comparant a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, le cas échéant, afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article 2 des présents Statuts.

## Décisions de l'associé unique

1) Est nommé gérant unique de la Société et ce, pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques STEVENS, ingénieur, né le 20 septembre 1963 à Schaerbeek (Belgique), demeurant à 52, rue de Helmdange L-7360 Helmdange.

2) L'adresse de la Société est fixée à 52, rue de Helmdange L-7360 Helmdange.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. STEVENS, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 05 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/12492. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

#### POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087938/123.

(150100869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

#### Farhold (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 493.724,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 185.206.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of the month of May,

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B184.359,

represented by Me Elsa Idir, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 <sup>th</sup> May 2015 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the four hundred and four thousand five hundred (404,500) shares in issue in Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B185.206 and incorporated on 7 March 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number C-1235 on 15 May 2014. The articles of association of the Company have been amended for the sole time on 13 June 2014 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number C-2213 on 20 August 2014.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

- (A) The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
  - (B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand two hundred twenty-four euros (EUR 89,224.-) from currently four hundred and four thousand five hundred euros (EUR 404,500.-) to four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four euros (EUR 493,724.-) by the creation and issuance of eighty-nine thousand two hundred twenty-four (89,224) additional class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00); subscription and payment by the Sole Shareholder of the total subscription price of eighty-nine thousand two hundred twenty-four euros (EUR 89,224.-) as follows:
- (i) the subscription price of eighty thousand three hundred and one (80,301) class F shares will be paid by way of a conversion of eighty thousand three hundred and one (80,301) convertible preferred equity certificates held in the Company by the Sole Shareholder at a ratio of one (1) class F share for one (1) convertible preferred equity certificate in issue in the Company; and



(ii) the subscription price of eight thousand nine hundred twenty-three (8,923) class F shares will be paid out of the equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115);

allocation of the aggregate nominal amount of the New Shares to the share capital of the Company;

2. Consequential amendment of the first paragraph of the article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four euros (EUR 493,724.-) divided into four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

Thereupon the Sole Shareholder has passed the following resolutions:

#### First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of eighty-nine thousand two hundred twenty-four euros (EUR 89,224.-) from currently four hundred and four thousand five hundred euros (EUR 404,500.-) to four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four euros (EUR 493,724.-) by the creation and issuance of eighty-nine thousand two hundred twenty-four (89,224) additional class F shares (the "New Shares"), each with a nominal value and subscription price of one euro (EUR 1.00).

The total subscription price of the New Shares of eighty-nine thousand two hundred twenty-four euros (EUR 89,224.-) has been paid in by the Sole Shareholder as follows:

(i) the amount of eighty thousand three hundred and one euros (EUR 80,301.-), being the subscription price of eighty thousand three hundred and one (80,301) additional class F shares, has been paid by way of a conversion of eighty thousand three hundred and one (80,301) convertible preferred equity certificates held by the Sole Shareholder in the company at a ratio of one (1) class F share for one (1) convertible preferred equity certificate in issue in the Company (the "Conversion");

Evidence of the Conversion for the subscription for eighty thousand three hundred and one (80,301) additional class F shares was shown to the undersigned notary.

(ii) the amount of eight thousand nine hundred twenty-three euros (EUR 8,923.-), being the subscription price of eight thousand nine hundred twenty-three (8,923) additional class F shares, has been paid out of the equity reserve account of the Company named "contribution to equity capital without issue of shares ("capital contribution")" pursuant to the grand ducal decree dated 10 June 2009 on the presentation and content of the standard chart of accounts (account 115);

Evidence of the equity reserve of eight thousand nine hundred twenty-three euros (EUR 8,923.-) for the subscription for eight thousand nine hundred twenty-three (8,923) additional class F shares was shown to the undersigned notary.

The New Shares having thus been issued as set forth above, it is resolved to allocate the aggregate nominal amount of such New Shares to the share capital of the Company.

#### Second resolution

It is consequently resolved to amend the first paragraph of the article 5. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four euros (EUR 493,724.-) divided into four hundred ninety-three thousand seven hundred twenty-four (493,724) class F shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each."

All the items of the agenda have been resolved upon.

## Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions have been estimated at about one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième-jour du mois de mai, par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,



a comparu

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 184.359.

représentée par Me Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 mai 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte),

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'ensemble des quatre cent quatre mille cinq cents (404.500) parts sociales émises dans Farhold (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.206, constituée le 7 mars 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1235 du 15 mai 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour l'unique fois le 13 juin 2014 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro C-2213 du 20 août 2014

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

- (A) L'Associé Unique détient l'ensemble des parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent être prises valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.
  - (B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:
- 1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre euros (89.224,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre mille cinq cents euros (404.500,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre euros (493.724,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre (89.224) parts sociales de classe F supplémentaires (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR); souscription et paiement par l'Associé Unique du prix total de souscription de quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre euros (89.224,- EUR) tel qu'il suit:
- (i) le prix de souscription de quatre-vingt mille trois cent une (80.301) parts sociales de classe F supplémentaires sera payé par conversion de quatre-vingt mille trois cent un (80.301) convertible preferred equity certificates détenus par l'Associé Unique dans la Société à un ratio de une (1) part sociale de classe F pour un (1) convertible preferred equity certificate en émission dans la Société; et
- (ii) le prix de souscription de huit mille neuf cent vingt-trois (8.923) parts sociales de classe F supplémentaires sera payé à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115);

allocation du montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales au capital social de la Société;

2. Modification en conséquence du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante: «Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre euros (493.724,-EUR) divisé en quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.»

#### Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre euros (89.224,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre mille cinq cents euros (404.500,- EUR) à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre euros (493.724,- EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre (89.224) parts sociales de classe F supplémentaires (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (1,00 EUR).

Le prix total de souscription des Nouvelles Parts Sociales s'élevant à quatre-vingt-neuf mille deux cent vingt-quatre euros (89.224,- EUR) a été payé et souscrit par l'Associé Unique tel qu'il suit:

(i) le montant de quatre-vingt mille trois cent un euros (80.301,- EUR), correspondant au prix de souscription de quatre-vingt mille trois cent une (80.301) parts sociales de classe F supplémentaires, a été payé par conversion de quatre-vingt mille trois cent un (80.301) convertible preferred equity certificates détenus par l'Associé Unique dans la Société à un ratio de une (1) part sociale de classe F pour un (1) convertible preferred equity certificate en émission dans la Société (la «Conversion»).

Preuve de la Conversion pour la souscription de quatre-vingt mille trois cent une (80.301) parts sociales de classe F supplémentaires a été montrée au notaire soussigné.

(ii) le montant de huit mille neuf cent vingt-trois euros (8.923,- EUR), correspondant au prix de souscription des huit mille neuf cent vingt-trois (8.923) parts sociales de classe F supplémentaires, a été payé à partir du compte de réserve de capitaux propres de la Société dénommé «apport en capitaux propres non rémunérés par des titres («apport en capitaux propres»)» conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé (compte 115);

La preuve du montant des capitaux propres de huit mille neuf cent vingt-trois euros (8.923,- EUR) pour la souscription de huit mille neuf cent vingt-trois (8.923) parts sociales de classe F supplémentaires a été montrée au notaire soussigné.



Les Nouvelles Parts Sociales ayant été ainsi émises tel que décrit ci-dessus, il est décidé d'allouer le montant nominal total des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises au capital social de la Société.

#### Seconde résolution

Par conséquent, il est décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5. des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre euros (493.724,-EUR) divisé en quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent vingt-quatre (493.724) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune.»

Tous les points portés à l'ordre du jour ont fait l'objet d'une résolution.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront imputés dans le cadre des résolutions qui précèdent ont été estimés à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: DAC/2015/9199. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 juin 2015.

Référence de publication: 2015083947/171.

(150096640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

## TE Connectivity LATAMI I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse.

R.C.S. Luxembourg B 197.198.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Rietveldenweg 32, 5222 AR 's-Hertogenbosch, the Netherlands, registered with the Dutch Trade Register (Handelsregister) under number 17248088 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 7 May 2015.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

- **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "TE Connectivity LATAM I S.à r.l." (the Company).
- **Art. 2.** Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities,



participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

- **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 9,486,032.90 (nine million four hundred eighty-six thousand thirty-two US Dollars and ninety US Cents), represented by 189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) shares with a par value of USD 0.05 (five US Cents) each.
- **Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.
- **Art. 7. Profit sharing.** Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
  - Art. 8. Share Register. The shares of the Company shall be and remain in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

- **Art. 9. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10. Share premium.** In addition to the capital, there may be a share premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its value is deposited. Any amount in the share premium account may be used to offset any net losses, to allocate funds to the legal reserve, for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders or to make distributions to the shareholders.
- **Art. 11. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 12. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 13. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.



**Art. 14. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate his/her/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

- **Art. 15. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 16. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).



**Art. 17. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which it/she/he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with its/her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

- **Art. 18. Financial year.** The Company's accounting year begins on the day following the last Friday of the month of September and ends on the last Friday of the month of September of the following year.
- **Art. 19. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art.20. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 21. Liquidation.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 22. Statutory auditor Independent auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 23. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., prenamed:

189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) shares

Total: 189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) shares

All shares have been fully paid-up by a contribution in kind consisting of 189,720,658 (one hundred eighty-nine million seven hundred twenty thousand six hundred fifty-eight) nominative quotas of Tyco Electronics Brasil Ltda. having an aggregate value of USD 72,762,788.00 (seventy-two million seven hundred sixty-two thousand seven hundred eighty-eight US Dollars and zero US Cents), with the sum of USD 9,486,032.90 (nine million four hundred eighty-six thousand thirty-two US Dollars and ninety US Cents) being allocated to the nominal share capital account of the Company and the sum of USD 63,276,755.10 (sixty-three million two hundred seventy-six thousand seven hundred fifty-five US Dollars and ten US Cents) being allocated to the share premium reserve of the Company.

The existence, ownership, transferability and valuation of the contribution are supported by the valuation certificate dated as of 12 May 2015 issued by the management body of the Sole Shareholder (the Certificate), which valuation certificate will remain annexed to the present deed.

A copy of the certificate, after having been countersigned ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight thousand Euros (8,000.- EUR).

## Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:



- 1. the number of managers is set at 6 (six). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:
- (a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;
  - (b) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;
  - (c) Jürg Giraudi, manager, whose professional address is at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland;
- (d) Sarah Kouider Huot de Saint Albin, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (e) Fabienne Roger-Eck, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- (f) Magnus Svensson, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the undersigned notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARIJ

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit Néerlandais, ayant siège social au Rietveldenweg 32, 5222 AR 's-Hertogenbosch, les Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas (Handelsregister) sous le numéro 17248088 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 mai 2015.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TE Connectivity LATAM I S.à r.l." (ci-après, la Société).
- **Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir,



céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 9.486.032,90 USD (neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille trente-deux Dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix Cents des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante huit) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,05 USD (cinq Cents des États-Unis d'Amérique) chacune.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.
  - Art. 8. Registre des Parts Sociales. Les parts sociales de la Société devront être et rester enregistrées.

Un registre des parts sociales sera gardé au siège de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé.

- **Art. 9. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 10. Prime d'émission. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel sera déposée toute prime d'émission payée en supplément de la valeur d'une part sociale. Les sommes ainsi déposées dans le compte de prime d'émission pourront être utilisées afin d'absorber tout perte, d'allouer des fonds à la réserve légale, de payer toute part sociale que la Société rachètera aux Associés ou encore afin d'effectuer des distributions aux Associés de la Société.
  - Art. 11. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 12. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

- **Art. 13. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 14. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a /ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.



En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe or la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donné par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/ s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

- **Art. 15. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- **Art. 16. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 17. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.



- **Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le jour suivant le dernier vendredi du mois de septembre et se termine le dernier vendredi du mois de septembre de l'année suivante.
- **Art. 19. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

- Art. 20. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 21. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 22. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **Art. 23. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

Tyco Electronics Netherlands (Germany Holding) B.V. précité:

189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante-huit) parts sociales

Total: 189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante-huit) part sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en nature, constitué de 189.720.658 (cent quatre-vingt-neuf millions sept cent vingt mille six cent cinquante-huit) quotas nominatifs de la société de Tyco Electronics Brasil Ltda., d'une valeur globale de 72.762.788,00 USD (soixante-douze millions sept cent soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-huit Dollars des États-Unis d'Amérique et zéro Cent des États-Unis d'Amérique), dont 9.486.032,90 USD (neuf millions quatre cent quatre-vingt-six mille trente-deux Dollars des États-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix Cents des Etats-Unis d'Amérique) sont alloués au capital social initial de la Société et la somme de 63.276.755,10 USD (soixante-trois millions deux cent soixante-seize mille sept cent cinquante-cinq Dollars des États-Unis d'Amérique et dix Cents des États-Unis d'Amérique) est allouée au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence, la propriété, la transférabilité et la valeur de l'apport sont certifiés au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 12 mai 2015 émis par l'organe de gestion de l'Associé Unique, lequel restera annexé au présent acte.

Une copie de certificat d'évaluation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement à huit mille Euros (8.000.- EUR).

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

- 1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 6 (six). Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:
- Harold G. Barksdale, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, États-Unis d'Amérique;
  - Jürg Frischknecht, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Suisse;
  - Jürg Giraudi, gérant, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse;
- Sarah Kouider Huot de Saint Albin, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- Fabienne Roger-Eck, gérante, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et
- Magnus Svensson, gérant, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
  - 2. le siège social de la société est établi à 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.



Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16007. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1 er juin 2015.

Référence de publication: 2015081941/429.

(150092898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

## Venice (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 197.260.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

#### THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund IV, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC 73219,

here represented by Kety Tsochas, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

## A. Name - Purpose - Duration - Registered office

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Venice (BC) S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

## Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.
- 2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.
- 2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

## Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.



#### Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.
- 4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

## Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
  - 5.3 The Company may redeem its own shares.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

## Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
  - 7.3 The shares are freely transferable among shareholders.
- 7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.
- 7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
- 7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

## C. Decisions of the shareholders

## Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

- 8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
  - 8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.
- 8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.
- 8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending



on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### Art. 10. Quorum and vote.

- 10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.
- 10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.
  - Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.
- **Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

#### D. Management

## Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

- 13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.
- 13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".
- 13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

- 14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office
- 14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.
- **Art. 15. Vacancy in the office of a manager.** In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

#### Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

- 16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.
- 16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

#### Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.



- 17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall have a casting vote.
- 17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

## Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

- 18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- 18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.
- **Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) managers or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

## E. Audit and supervision

#### Art. 20. Auditor(s).

- 20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.
- 20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.
  - 20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.
  - 20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

## Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

- 22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.
- 22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

## Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may



not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### G. Liquidation

**Art. 24. Liquidation.** In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

#### H. Final clause - Governing law

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

#### Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
- 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

#### Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by Bain Capital Europe Fund IV, L.P., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

## Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company, has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
  - 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Ruth Springham, born in Johnstone, United Kingdom on 25 May 1961, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg;
- (ii) Michel Plantevin, born in Marseille, France on 24 October 1956, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, United Kingdom; and
- (iii) Aurélien Vasseur, born in Secun, France on 8 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le dix-neuf mai.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund IV, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Îles Caïmanes, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309, George



Town, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmanes, enregistrée auprès du Registrar of Exempted Limited Partnerships des Îles Caïmanes sous le numéro d'enregistrement MC 73219,

dûment représenté par Kety Tsochas, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, resterait annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

#### A. Nom - Objet - Durée - Siège social

**Art. 1 er . Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Venice (BC) S.à r.l.» (ciaprès la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

#### Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.
- 2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.
- 2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.
- 2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

#### Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

## Art. 5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
  - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.



## Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
  - 7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.
- 7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

#### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

- 8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
- 8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.
- 8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.
- 8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.
- Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Quorum et vote.

- 10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.
- 10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.
- Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.
- Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

#### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».



13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.
- **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.** Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

#### Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

## Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.
- 17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.



- 18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.
- **Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

#### E. Audit et surveillance

## Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

- 20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.
- 20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.
  - 20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.
- 20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.
- 20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

#### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.
- 22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

## Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

- 23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.
- 23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

**Art. 24. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

## H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

## Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.



#### Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par Bain Capital Europe Fund IV, L.P., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

#### Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.
  - 2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
- (i) Ruth Springham, née à Johnstone, Royaume-Uni le 25 mai 1961, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg;
- (ii) Michel Plantevin, né à Marseille, France le 24 octobre 1956, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Royaume-Uni; et
- (iii) Aurélien Vasseur, née à Secun, France le 8 janvier 1976, résidant professionnellement à 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. TSOCHAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15584. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015082847/504.

(150094899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

## CG Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 193.876.

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

## There appeared:

CARMIGNAC GESTION Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue de la Chapelle L - 1325 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67549, represented here by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue de Cents L- 1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (the "Sole Shareholder").

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of CG Properties Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 7,



rue de la Chapelle L - 1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 193876 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 4 December 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") no. 529 on 26 February 2015. The articles of association of the Company have last been amended on 18 December 2014 by a deed enacted by the undersigned notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial no. 529 of 26 February 2015.

- II.- The 1,000,000 (one million) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly state having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 26,050,000 (twenty-six million fifty-thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) to EUR 27,050,000 (twenty-seven million fifty thousand Euros) by the issuance of 26,050,000 (twenty-six million fifty-thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, subject to the payment of a global share premium in an amount of EUR 104,189,828.42 (one hundred four million one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-eight Euros and forty-two Cents), the whole to be fully paid up through contributions in cash and in kind;
- 3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the 26,050,000 (twenty-six million fifty-thousand) new shares by way of contributions in cash and in kind;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company; and
  - 6 Miscellaneous

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive his right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow him to examine carefully each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 26,050,000 (twenty-six million fifty-thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) to EUR 27,050,000 (twenty-seven million fifty thousand Euros) by the issuance of 26,050,000 (twenty-six million fifty-thousand) new shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "New Shares"), to be fully paid up through:

- (i) a contribution in cash (the "Contribution in Cash"); and
- (ii) a contribution in kind as described below (the "Contribution in Kind" and together with the Contribution in Cash the "Contribution").

The Contribution is subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 104,189,828.42 (one hundred four million one hundred eighty-nine thousand eight hundred twenty-eight Euros and forty-two Cents) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium").

## Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

## Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of:

- (i) a contribution in cash amounting to EUR 14,000,000 (fourteen million Euros);
- (ii) a contribution in kind consisting of 95,407 (ninety-five thousand four hundred seven) shares held in Carmignac Portfolio, an open-ended investment company (société d'investissement à capital variable) organized and existing under



the laws of Luxembourg, having its registered office at, 5, allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 70.409, having an aggregate value of EUR 100,000,847.05 (one hundred million eight hundred forty-seven Euros and five Cents); and

(iii) a certain receivable in an amount of EUR 16,238,981.37 (sixteen million two hundred thirty-eight thousand nine hundred eighty-one Euros and thirty-seven Cents).

#### Valuation

The Contribution in Kind is valued at EUR 116,239,828.42 (one hundred sixteen million two hundred thirty-nine thousand eight hundred twenty-eight Euros and forty-two Cents). The Contribution in Cash amounts to EUR 14,000,000 (fourteen million Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 13 May 2015 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

#### Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges this.

#### Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Eric Le Coz, residing professionally at 17, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager; and
  - b) Mrs. Pascale Guillier, residing professionally at 22-24, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, manager.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of these Contribution, with their valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

#### Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- CARMIGNAC GESTION Luxembourg: 27,050,000 (twenty-seven million fifty-thousand) shares.

The notary acts that the 27,050,000 (twenty-seven million fifty-thousand) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

## Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend and restate article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 27,050,000 (twenty-seven million fifty-thousand Euros) represented by 27,050,000 (twenty-seven million fifty-thousand) shares with a nominal value of EUR 1,- (1 Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles."

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about seven thousand five hundred Euros (7,500.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, such proxy-holder of the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire établi à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

A comparu:



CARMIGNAC GESTION Luxembourg, une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 7, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67549, ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue de Cents L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'«Associé Unique»).

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I La partie comparante est l'associé unique de CG Properties Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existant selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle L 1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 193876 (la "Société"), constituée suivant acte reçu de Maître Francis Kesseler, notaire à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 4 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") no. 529 le 26 février 2015. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 18 décembre 2014 en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné résidant à Luxembourg, publié au Mémorial no. 529 du 26 Février 2015.
- II Les 1.000.000 (un million) de parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
  - III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 26.050.000 EUR (vingt-six millions cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'Euros) à 27.050.000 EUR (vingt-sept millions cinquante mille Euros) par l'émission de 26.050.000 (vingt-six millions cinquante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 104.189.828,42 EUR (cent quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-huit Euros et quarante-deux centimes), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en numéraire et en nature;
- 3. Souscription et libération par l'Associé Unique de 26.050.000 (vingt-six millions cinquante mille) nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire et en nature;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société; et
  - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

#### Deuxième résolution:

- L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 26.050.000 EUR (vingt-six millions cinquante mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 1.000.000 EUR (un million d'Euros) à 27.050.000 EUR (vingt-sept millions cinquante mille Euros) par l'émission de 26.050.000 (vingt-six millions cinquante mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) (les «Nouvelles Parts Sociales»), devant être entièrement libérée au moyen:
  - (i) d'un apport en numéraire (l'«Apport en Numéraire»); et
- (ii) d'un apport en nature tel que décrit ci-dessous (l'«Apport en Nature», ensemble définis avec l'Apport en Numéraire comme l'«Apport»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 104.189.828,42 EUR (cent quatre millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent vingt-huit Euros et quarante-deux centimes), à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»).

## Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.



#### Intervention - Souscription - Paiement

Intervient l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, susnommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

#### Description de l'Apport

L'apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de:

- (i) un apport en numéraire d'un montant de 14.000.000 EUR (quatorze millions Euros);
- (ii) un apport en nature composé de 95.407 (quatre-vingt-quinze mille quatre cent sept) actions détenues dans Carmignac Portfolio, une société d'investissement à capital variable organisée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social sis au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.409, ayant une valeur globale de 100.000.847,05 EUR (cent million huit cent quarante-sept Euros et cinq centimes); et
- (iii) une certaine créance d'un montant de 16.238.981,37 EUR (seize millions deux cent trente-huit mille neuf cent quatrevingt un Euros et trente-sept centimes).

#### Evaluation

La valeur nette de l'Apport en Nature s'élève à 116.239.828,42 EUR (cent seize millions deux cent trente-neuf mille huit cent vingt-huit Euros et quarante-deux centimes). L'Apport en numéraire s'élève à 14.000.000 EUR (quatorze millions Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 13 mai 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

## Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

#### Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) M. Eric Le Coz, avec adresse professionnelle sise au 17, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant; et
- b) Mme Pascale Guillier, avec adresse professionnelle sise au 22-24, Place Vendôme, F-75001 Paris, France, gérant. tous représentés ici par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée dans la déclaration sur la valeur de l'apport susmentionnée.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement liés en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, son évaluation et confirment la validité de la souscription et du paiement.

#### Ouatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- CARMIGNAC GESTION Luxembourg: 27.050.000 (vingt-sept millions cinquante mille) parts sociales.

Le notaire acte que les 27.050.000 (vingt-sept millions cinquante mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

## Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 27.050.000 EUR (vingt-sept millions cinquante mille Euros), représenté par 27.050.000 (vingt-sept millions cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adopté selon les conditions requises pour la modification des Statuts."

#### Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ sept mille cinq cents Euros (7.500.- Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.



Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15568. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015085260/242.

(150097974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

# Transports Bail Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 174.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transports BAIL 54, rue de Rémich L-5442 ROEDT Signature

Référence de publication: 2015086748/13.

(150098858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

## Blackstar Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 197.286.

# STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of May.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

# THERE APPEARED:

L&T Advisers S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly formed and existing under the law of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 146 318,

here represented by Mr. Lionel BONIFAZZI, attorney at law, residing professionally at 3, rue de la Chapelle, L-1114 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the officiating notary will remain annexed to this deed for the purposes of registration.

Such appearing person, represented as stated above, has requested the officiating notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "BLACKSTAR RACING S.à r.l.".

### Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the sole manager or in case of plurality of managers by the Board of Managers and (ii) to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the sole manager or as the case may be by the Board of Managers.



In the event that, in the view of the sole manager or as the case may be the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company. Such temporary measures shall be taken and notified to any interested parties by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers.

**Art. 4. Object.** The object of the Company is the acquisition, the holding and the exploitation of motor vehicles or other means of transport "Vehicles" including but without limitation by means of the preparation of Vehicles, the handling of equipment and accessories of spare parts and other tooling and the short or long term leasing or subleasing of the Vehicles as well as the promotion and marketing through as the case may be the participation in fairs, showrooms, meetings, sport events of all types and the participation to races, national or international championships and/or any other activity enabling the accomplishment and development of the goals above described and to promote the realization of such activities by the Company or third parties and the disposal by sale, exchange or any other manners of the Vehicles in Luxembourg and abroad plus all ancillary activities as the financing, the insurance and the repair and maintenance of the Vehicles.

The Company is entitled to achieve this object on its own behalf as well as on behalf of third parties as representative or otherwise or through the intermediary of another person jointly or in participation.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures within the limits authorized by the Laws;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company....the Affiliated Company(ies)......

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote, by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, or other form of security-interest, whether by personal covenant or by pledge, mortgage or any other form of charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company and/or its Affiliated Companies and to render any assistance to the Affiliated Companies within the limits authorized by the Laws, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may moreover establish branches abroad and may, through such branches, carry out any financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with the corporate object of the Company provided that no offers relating to such activity are made and that no measures with respect to the promotion or exercise of such activity are carried out on the territory of the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may proceed to the acquisition, the worldwide exploitation, the disposal by sale, exchange or in any other manners, the granting by means of licensing or by any other legally admissible means of all intellectual property and industrial rights (including but not limited to manufacturer and trademark rights, patents, copyrights and related rights, industrial designs and models, plans, secret formulas or processes, domain names and software) as well as the use or the right to use industrial, commercial or scientific equipment and the adoption of any appropriate measure in order to protect these rights.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.



- **Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
- **Art. 6. Share capital.** The share capital of the Company is fixed at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) represented by twelve thousand four hundred (12,400) shares fully paid up in with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The share capital may be increased or decreased by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the sole manager or as the case may be by the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

**Art. 7. Share premium and assimilated premiums.** In addition to the share capital, a share premium account to which shall be transferred any premium paid on any share in addition to its nominal value as well as assimilated premiums accounts may be set up to the extent permitted by the Laws.

Amongst the assimilated premiums, the Board of Managers is authorized to collect the contributions in net equity not remunerated by shares from the existing shareholder(s) of the Company ("Capital Contribution").

The allocation of the share premium and assimilated premiums accounts may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

- **Art. 8. Ownership of shares.** The Company shall recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed vis-à-vis the Company as the sole owner.
  - Art. 9. Form of shares. The shares of the Company are and will continue to be exclusively issued in registered form.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company.

Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, the transfer of Shares and the date of such transfers.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended).

Transfers of shares of the Company shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it.

- **Art. 11. Incapacity, insolvency, bankruptcy of the shareholder(s).** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- **Art. 12. Management.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as "class A Manager" and "class B Manager".

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

**Art. 13. Power of the manager(s).** The sole manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 14. Representation.** The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as "class A Manager" and "class B Manager", the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom special power has been delegated by the sole manager or as the case may be the Board of Managers, but only within the limits of such special power.

**Art. 15. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.



No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting, whether in original, by fax or e-mail

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers. In his absence, the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the class A Managers and the class B Managers.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

- **Art. 16. Management fees and expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 17. Conflicts of interest.** If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

- **Art. 18. Liability of the manager(s).** The sole manager or as the case may be the Board of Managers' members assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.
- **Art. 19. Auditor(s).** Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The approved independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), shall be appointed by the shareholder(s), who shall determine their number and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

**Art. 20. Shareholder(s).** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

**Art. 21. Annual general meeting.** In case the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of May at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.



The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 22. General meetings.** Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the sole manager or as the case may be by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast, each share entitling to one vote

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

- **Art. 23. Financial year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.
- **Art. 24. Financial statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

**Art. 25. Legal reserve.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve shall cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

**Art. 26. Allocation of the profits.** After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve, by carrying them forward to the next following financial year or by distributing them, as the case may be, with carried forward profits and distributable reserves to the shareholder(s).

The shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders may decide to distribute a dividend provided always that the amount to be distributed may not exceed the amount of the net profits of the last financial year increased by the carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

The sole manager or as the case may be the Board of Managers may decide to distribute interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed the total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and sums drawn from reserves available for this purpose, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

In the event of a dividend or interim dividend declaration, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

The share premium and assimilated premiums accounts may be distributed to the shareholders upon a decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth above.

The dividends, interim dividends or the distributions of share premium and assimilated premiums declared in cash may be paid in any currency selected by the sole manager or as the case may be the Board of Managers and may be paid at such



places and times as may be determined by the sole manager or as the case may be the Board of Managers. The sole manager or as the case may be the Board of Managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend, interim dividend or share premium and assimilated premiums funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a Share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share and shall revert to the Company. No interest shall be paid on dividends, interim dividends or distributions of share premium and assimilated premiums declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

**Art. 27. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders.

**Art. 28. Incorporated Provisions.** Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10 <sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

### Transitory dispositions

By exception, the first financial year starts on the date of incorporation and ends on December 31 st, 2015. The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

## Subscription and payment

All the shares have been subscribed to by L&T Advisers S.à r.l., prenamed, and fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is as of now at the free disposal of the Company as was evidenced to the undersigned notary by a bank certificate.

### Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand Euros.

# Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named subscriber, representing the entire subscribed capital and exercising the powers devolved to the general meeting, passed the following resolutions:

- 1. The number of managers is fixed at one.
- 2. Is appointed as manager for unlimited duration:

Mr. Hervé PONCIN, born on September 15 <sup>th</sup> , 1967 in Rocourt (Belgium) and residing professionally at 60, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

3. The address of the registered office of the Company is set at 10, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

## Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Follows the French translation of the preceeding text.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### A COMPARU:



L&T Advisers S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 318,

ici représentée par Monsieur Lionel BONIFAZZI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), suivant une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1** er . **Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

- Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "BLACKSTAR RACING S.à r.l.".
- Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

Dans l'hypothèse où le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et l'exploitation de véhicules automoteurs ou autres moyens de transport ("Véhicules") y compris mais sans limitation par le biais de la préparation des Véhicules, la gestion des équipements et gammes d'accessoires, de pièces de rechange et des autres outillages et la location ou sous-location à court et à long terme des Véhicules, ainsi que la promotion et le marketing à travers notamment la participation dans des foires, expositions, conférences, manifestations sportives de tout genre et la participation à des courses, championnats nationaux ou internationaux et/ou toute autre activité permettant d'accomplir et de développer les buts ci-avant exposés et promouvoir la réalisation de ces activités par la Société ou des tiers et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière des Véhicules tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger plus toutes les activités accessoires de financement, d'assurance, de réparation et d'entretien des Véhicules.

La Société peut poursuivre la réalisation de cet objet, tant pour son compte propre que pour le compte de tiers, comme représentant ou autrement, ou par l'entremise de tiers, conjointement ou en participation.

La Société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tout concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit, et procéder à l'émission d'obligations dans les limites autorisées par les Lois;
- avancer, prêter, déposer des fonds et/ou octroyer des crédits à ses filiales et/ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, et/ou à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la (les) Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;



- accorder toutes garanties, ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par gage, hypothèque ou toute autre forme de charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs) de la Société, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et/ou des Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par les Lois; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes autres opérations mobilières, financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut procéder à l'acquisition, l'exploitation mondiale, l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière, la concession par le biais de licence ou par toute autre moyen légalement admissible de tous droits de propriété intellectuelle et industrielle (y compris mais sans limitation les droits relatifs aux marques de fabrique et de commerce, brevets, droits d'auteur et droits voisins, dessins et modèles industriels, plans, formules ou procédés secrets, noms de domaine et logiciels) ainsi que l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et prendre toutes mesures utiles à la protection de ces droits.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) représenté par douze mille quatre cents (12.400) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base de Comptes Intérimaires pertinents.

**Art. 7. Prime d'émission et primes assimilées.** En plus du capital social, un compte prime d'émission dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale ainsi que des comptes primes assimilées peuvent être établis dans les limites fixées par les Lois.

Parmi les comptes primes assimilées, le Conseil de Gérance est autorisé à recueillir les apports en capitaux propres non rémunérés par des titres faits par les associés de la Société ("Capital Contribution").

L'affectation des comptes prime d'émission et primes assimilées peut être utilisée, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée ou pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

- Art. 8. Propriété de Parts Sociales. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par Part Sociale. S'il y a plusieurs propriétaires par Part Sociale, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.
- Art. 9. Forme des parts sociales. Les Parts Sociales de la Société sont et continueront à être exclusivement émises sous forme nominative.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Ledit registre énoncera le nom de chaque associé, sa résidence, le nombre de Parts Sociales détenues par lui, les montants libérés sur chacune des Parts Sociales, le transfert de Parts Sociales et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Transfert des parts sociales.** Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Les transferts de parts sociales de la Société ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle.

- Art. 11. Incapacité, insolvabilité ou faillite des associé(s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
  - Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.



Les gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants de «Gérant de catégorie A» et de «Gérant de catégorie B».

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

**Art. 13. Pouvoir des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance.

**Art. 14. Représentation.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute (s) personne(s) à qui un pouvoir spécial aura été délégué par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 15. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procèsverbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, aux lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux date et lieu indiqués dans un agenda de réunion adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

- **Art. 16. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.
- Art. 17. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales de marché et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.



Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

- **Art. 18. Responsabilité des gérant(s).** Le gérant unique ou le cas échéant les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société
- **Art. 19. Commissaire(s) aux comptes.** Hormis lorsque, conformément aux Lois, les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 20. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs prémentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

**Art. 21. Assemblée générale annuelle.** Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil de Gérance constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation, conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts, du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou votant des décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées, chaque part sociale donnant droit à un vote.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou votant des décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 23. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 24. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 25. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).



Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 26. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve, en le reportant à nouveau ou en le distribuant le cas échéant avec les bénéfices reportés et les réserves distribuables aux associés.

Les associés par décision prise en assemblée générale des associés, peuvent décider de distribuer un dividende étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent jamais excéder le montant des bénéfices nets du dernière exercice clos augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider de procéder à la distribution d'acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant qu'acomptes sur dividendes ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve en vertu des Lois ou des Statuts.

En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, chaque part sociale donne droit à une même proportion dans le montant distribué.

La prime d'émission et les primes assimilées peuvent être distribuées aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-avant.

Les dividendes, les acomptes sur dividendes ou les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés en numéraire peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance. Le gérant unique ou le cas échéant le Conseil de Gérance peut décider du cours de change applicable à la conversion de la devise de paiement des dividendes, des acomptes sur dividendes ou des distributions de la prime d'émission et des primes assimilées. Un dividende déclaré mais non payé sur une Part Sociale pendant cinq (5) ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle Part Sociale, de sorte qu'il sera perdu pour celui-ci, et sera acquis à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes, les acomptes sur dividendes, les distributions de la prime d'émission et des primes assimilées déclarés et non réclamés qui seront détenus par la Société pour le compte des détenteurs de Parts Sociales.

**Art. 27. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des associés délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Le(s) liquidateur(s) peu(ven)t procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associés.

**Art. 28. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

#### Dispositions transitoires

Par exception, le premier exercice social commence le jour de la constitution et s'achève le 31 décembre 2015. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

## Souscription et libération

Toutes les parts sociales de la Société ont été souscrites par L&T Advisers S.à r.l., prédésignée, et intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant au moyen d'un certificat de blocage.

# Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille euros.

### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le souscripteur précité, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.



2. Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Hervé PONCIN, né le 15 septembre 1967 à Rocourt (Belgique) et demeurant professionnellement au L-1510, 60, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 10, rue Nicolas Adames à L-1114 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: L. BONIFAZZI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mai 2015. 2LAC/2015/11870. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

### POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083051/598.

(150095544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

# Apart House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 48, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082996/9.

(150095637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

### Hamelin Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015088039/11.

(150100808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

### Tagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 129.951.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 28 Février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Robert Strietzel

Gérant B

Référence de publication: 2015088482/13.

(150100484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck